

Sauveteur secouriste du travail [RS5801] - [RS727]

Certificateur : Institut National Recherche Sécurité

OBJECTIFS

À la fin de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations,
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection,
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours

AVANTAGE DE LA FORMATION

La formation SST présente de nombreux avantages pour les salariés, les entreprises et la société :

- Amélioration de la sécurité au travail
- Réduction du nombre d'accidents du travail et des maladies professionnelles
- Meilleure prise en charge des victimes d'accidents du travail
- Implication des salariés dans la prévention des risques
- Valorisation des compétences des salariés.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation SST peut être financée par différents dispositifs, notamment :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Aide individuelle de formation (AIF)

OBLIGATION DE LA FORMATION

Toutes les entreprises d'au moins **50 salariés** doivent avoir au moins **un SST formé par tranche de 20 salariés**. Cette obligation est étendue aux entreprises de **moins de 50 salariés** à compter du **1er janvier 2023**.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Tout personne ayant un intérêt pour la prévention et la sécurité en entreprise.

Prérequis : Aucun

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : Formation de 14h en présentiel sur 2 jours / 10 personnes maximum

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la formation. Vérification d'apprentissage tout au

long de la formation par le biais de mises en situation et de questions écrites. Evaluation certificative via 2 épreuves en fin de formation. Une attestation de formation est délivrée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : Formation basée sur les documents de l'IRNS (Documents de référence / Guide des données techniques / Manuel de formateur) Alternance de cours théorique, de pratique et d'échange d'expériences.

Formateur certifié INRS et titulaire du certificat de Formateur SST valide.

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de la formation et explication sur le déroulé de celle-ci.

Domaines de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière approprié

Domaines de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISE PAR L'ACTION DE FORMATION

La formation SST est un élément essentiel de la prévention des risques professionnels. Elle permet aux salariés d'acquérir les compétences nécessaires pour sauver des vies et améliorer la sécurité au travail.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : CFPPA DU NORD

Douai / Le Quesnoy / Raismes / Sains du Nord

PRIX : à partir de 252€ par stagiaire

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr

07 49 58 26 64

Les sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

Industrie - BTP - Commerce et activités de bureau

[RS1037] - [RS1038] Certificateur : Institut National Recherche Sécurité

OBJECTIFS

La formation permet au salarié formé d'être acteur de sa propre prévention et de celle de son entreprise ou de son établissement. Etant capable d'identifier et d'analyser les risques des situations de travail, le salarié acteur prap participera efficacement à la mise en œuvre la démarche de prévention.

AVANTAGE DE LA FORMATION

La formation PRAP présente de nombreux avantages pour les salariés et les entreprises, notamment :

- Réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- Amélioration des conditions de travail,
- Meilleure santé et bien-être des salariés,
- Diminution des coûts liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles,
- Amélioration de la performance de l'entreprise.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation CACES R482 peut être financée par différents dispositifs, notamment :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Aide individuelle de formation (AIF)

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : La formation PRAP s'adresse à tous les salariés exposés à des risques liés à l'activité physique dans leur travail, notamment :

- Les travailleurs manuels
- Les travailleurs du secteur sanitaire et social
- Les travailleurs du BTP
- Les travailleurs des industries agroalimentaires

Prérequis : Aucun

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : Formation de 14h en présentiel sur 2 jours / 10 personnes maximum.

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la formation. Vérification d'apprentissage tout au long de la formation par le biais de questions écrites. Evaluation certificative via 2 épreuves en fin de formation. Une attestation de formation est délivrée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : Formation basée sur les documents de

l'IRNS (Documents de référence / Guide d'utilisation de la fiche d'observation et d'analyse formation d'acteur) Alternance de cours théorique, de pratique et d'échange d'expériences.

Formateur certifié INRS et titulaire du certificat de Formateur PRAP IBC valide

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de la formation et explication sur le déroulé de celle-ci.

Domaines de compétences 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Domaines de compétences 2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Domaine de compétences 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernés
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISE PAR L'ACTION DE FORMATION

La formation au risque d'incendie est un élément essentiel de la prévention des incendies. Elle permet de sensibiliser les salariés aux risques d'incendie et de leur donner les moyens de se protéger et de protéger les autres.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : CFPPA DU NORD

Douai / Le Quesnoy / Raismes / Sains du Nord

PRIX : à partir de 350€ par stagiaire

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr

07 49 58 26 64

Les sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Formation au risque d'incendie

Manipulation des extincteurs - Equipier de première intervention - Evacuation (guide file et serre file)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Identifier les risques d'incendie dans leur environnement professionnel,
- Mettre en œuvre les mesures de prévention pour limiter les risques d'incendie,
- Comprendre les principes de combustion et les différentes classes de feu,
- Utiliser les extincteurs de manière appropriée,
- Donner l'alerte et participer à l'évacuation des lieux en cas d'incendie.

AVANTAGE DE LA FORMATION

La formation au risque d'incendie est essentielle pour garantir la sécurité des salariés et des personnes présentes dans les établissements recevant du public (ERP). Elle permet de prévenir les incendies, de limiter leurs conséquences et d'évacuer les lieux en toute sécurité.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation peut être financée par :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Aide individuelle de formation (AIF)

OBLIGATION DE LA FORMATION

La formation au risque d'incendie est obligatoire pour tous les employeurs, en application des articles R.4227-1 à R.4227-39 du Code du travail.

Le Code du travail fixe les exigences minimales en matière de contenu et de durée de la formation.

Il est important que les consignes de sécurité incendie soient affichées de manière visible dans tous les locaux de l'entreprise.

Des exercices d'évacuation doivent être organisés régulièrement pour s'assurer que les salariés connaissent les procédures à suivre en cas d'incendie.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Cette formation s'adresse à tous les salariés, quel que soit leur poste de travail.

Prérequis : Aucun

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : La durée de la formation est variable en fonction du nombre de participants et de la complexité des locaux. Généralement, elle s'organise en demi-journée par groupe de 10 à 15 personnes

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la

formation. Vérification d'apprentissage tout au long de la formation. Une attestation de formation est délivrée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : La formation peut être dispensée à l'aide de différents moyens pédagogiques, tels que :

- Des exposés théoriques
- Des exercices pratiques
- Des simulations d'incendie
- Des vidéos
- Des supports e-learning

Formateur titulaire FI-SSIAP agréé par le ministère de l'intérieur

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de la formation et explication sur le déroulé de celle-ci.

Comprendre les risques d'incendie :

- Le triangle du feu et les conditions nécessaires à un départ d'incendie
- Les différentes classes de feu
- Les facteurs aggravant le risque d'incendie

Prévenir les incendies :

- Les mesures de prévention techniques et organisationnelles
- Les consignes de sécurité incendie
- Le comportement à adopter en cas d'incendie

Lutter contre les incendies :

- Les différents types d'extincteurs et leur utilisation
- La conduite à tenir en cas de découverte d'un feu
- L'évacuation des lieux

Exercices pratiques :

- Manipulation d'extincteurs
- Simulation d'évacuation

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISE PAR L'ACTION DE FORMATION

La formation au risque d'incendie est un élément essentiel de la prévention des incendies. Elle permet de sensibiliser les salariés aux risques d'incendie et de leur donner les moyens de se protéger et de protéger les autres.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : CFPPA DU NORD

Douai / Le Quesnoy / Raismes / Sains du Nord

PRIX : à partir de 200€ par stagiaire

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr

07 49 58 26 64

Les sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap

CACES® (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) R482

Catégorie : A [RS5081] B1 [RS5087] C1 [RS5123] F [RS5101]

Certificateur : Caisse nationale de l'assurance maladie

OBJECTIFS

La formation CACES R482 a pour objectif de vous permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour conduire en sécurité des engins de chantier relevant des catégories A, B1, C1 et F

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Identifier les différents types d'engins de chantier relevant des catégories A, B1, C1 et F
- Connaître les règles de sécurité applicables à la conduite des engins de chantier
- Maîtriser les techniques de conduite des engins de chantier
- Effectuer les vérifications d'usage avant la mise en service des engins de chantier
- Intervenir en cas d'incident ou d'accident

AVANTAGE DE LA FORMATION

Le CACES R482 est un atout précieux pour les conducteurs d'engins de chantier. Il leur permet de :

- Accéder à des chantiers et à des emplois auxquels ils n'auraient pas accès sans le CACES
- Faire valoir leurs compétences et leur savoir-faire
- Evoluer professionnellement

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation CACES R482 peut être financée par différents dispositifs, notamment :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Le compte personnel de formation (CPF)
- Aide individuelle de formation (AIF)

OBLIGATION DE LA FORMATION

Obligation de posséder le CACES pour conduire les engins de chantier. Le CACES ® R482 est demandé par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), autrement dit la sécurité sociale. Dans le secteur du BTP, il s'agit d'une certification obligatoire pour pouvoir conduire certains engins ou machines spécifiques. Renouvellement du certificat tous les 10 ans.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Toute personne débutante ou expérimentée souhaitant acquérir et maîtriser les

règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier.

Le personnel en poste en entreprise nécessitant l'autorisation de conduite conformément à la réglementation en vigueur.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : La formation CACES R482 est dispensée par des organismes de formation habilités et dure généralement entre 5 et 10 jours. 10 personnes maximum.

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la formation. A l'issue de la formation, les stagiaires passent une épreuve théorique et une épreuve pratique. L'obtention du CACES R482 est conditionnée à la réussite de ces deux épreuves. Le CACES R482 est un certificat nominatif et individuel.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : Référentiel CACES R482 disponible sur le site de l'INRS (<https://www.inrs.fr/actualites/nouveau-referentiel-caces.html>)

Théorie : vidéoprojecteur, vidéos, tableau, livret de formation, aide-mémoire, exercices.

Pratique : Manipulation des engins en fonction des catégories demandées.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique aborde les thématiques suivantes :

- La réglementation relative aux engins de chantier
- Les principes de base de la mécanique et de l'hydraulique
- Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Les techniques de prévention des accidents
- Les gestes et postures à adopter pour préserver sa santé

La **partie pratique** permet aux stagiaires de se familiariser avec la conduite des engins de chantier dans des conditions réelles.

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISE PAR L'ACTION DE FORMATION

Cette formation permet aux employeurs d'être en accord avec la réglementation en vigueur et leur permet de délivrer à leur salarié une autorisation de conduite.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : Lycée Biotech/Douai

458 Rue de la Motte Julien - 59500 Douai

PRIX : à partir de 1070€ TTC pour la formation initiale

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr
07 49 58 26 64

Site de formation accessible aux personnes en situation de handicap

Habilitation électrique opérations d'ordre non électrique

HO (RS1126) BO (RS1626) HOV (RS1657)

CERTIFICATEUR : MINISTRE DU TRAVAIL

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de vous permettre de :

- Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour effectuer des travaux d'ordre non électrique en sécurité sur ou à proximité d'installations électriques.
- Maîtriser les risques électriques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.
- Connaître la réglementation en vigueur en matière d'électricité.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation peut être financée par différents dispositifs, notamment :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Aide individuelle de formation (AIF)

OBLIGATION DE LA FORMATION

La formation à l'habilitation électrique H0B0-H0V est obligatoire pour tous les salariés amenés à réaliser des travaux d'ordre non électrique sur ou à proximité d'installations électriques.

Cette habilitation permet d'accéder aux installations électriques hors tension, y compris les locaux réservés aux électriciens.

Recyclage du certificat préconisé selon la NF C18-510-A2 tous les 3 ans.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Salariés, techniciens, agents amenés à réaliser des travaux d'ordre non électrique sur ou à proximité d'installations électriques.

Prérequis : Avoir 18 ans et être apte médicalement à effectuer les travaux d'électricité.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : La formation dure 7 heures 10 personnes maximum.

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la formation.

Evaluation continue

Test théorique (QCM) et mise en situation pratique

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : Formation basée sur la norme NF C18-510-A2 dispensée par des formateurs experts en prévention des risques électriques.

Méthode pédagogique :

- Heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, ludique et applicative.
- Adaptation de la formation en fonction des besoins et l'activité de chaque stagiaire,
- Apports théoriques mis à disposition par le formateur ou projetés,
- Mise en situation pratique
- Exercices d'application

CONTENU DE LA FORMATION

- Les dangers liés à l'électricité
- Les mesures de prévention contre les risques électriques
- La réglementation applicable à l'habilitation électrique (NFC 18-510)
- Les zones de danger
- La signalisation de sécurité
- Les procédures d'intervention en cas d'incident électrique
- Les équipements de protection individuelle et collective (EPI, EPC)
- Les modes opératoires de base pour les travaux d'ordre non électrique

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISE PAR L'ACTION DE FORMATION

Cette formation permet aux employeurs d'être en accord avec la réglementation en vigueur

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : CFPPA DU NORD

Douai / Le Quesnoy / Raismes / Sains du Nord

PRIX : 320€ par stagiaire

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr

07 49 58 26 64

Les sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Habilitation électrique opérations d'ordre électrique simple BS [RS1633] - BE [RS1635] manœuvre - CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DU TRAVAIL

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de vous permettre de :

- Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour effectuer des opérations d'ordre électrique simples en sécurité sur ou à proximité d'installations électriques.
- Maîtriser les risques électriques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.
- Connaître la réglementation en vigueur en matière d'électricité.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation peut être financée par différents dispositifs, notamment :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Aide individuelle de formation (AIF)

OBLIGATION DE LA FORMATION

L'habilitation électrique BS - BE Manœuvre est obligatoire pour tous les salariés amenés à réaliser des opérations d'ordre électrique simples sur ou à proximité d'installations électriques.

Cette habilitation permet de réaliser des opérations telles que le remplacement de fusibles, le réarmement de disjoncteurs, le branchement de lampes et d'appareils électroménagers, etc.

Recyclage du certificat préconisé selon la NF C18-510-A2 tous les 3 ans.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Salariés, techniciens, agents amenés à réaliser des opérations d'ordre électrique simples sur ou à proximité d'installations électriques.

Prérequis : Avoir 18 ans et être apte médicalement à effectuer les travaux d'électricité. Connaissances en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : La formation dure 14 heures

10 personnes maximum.

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la formation.

Evaluation continue

Test théorique (QCM) et mise en situation pratique

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : Formation basée sur la norme NF C18-510-A2 dispensée par des formateurs experts en prévention des risques électriques.

Méthode pédagogique :

- Heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, ludique et applicative.
- Adaptation de la formation en fonction des besoins et l'activité de chaque stagiaire,
- Apports théoriques mis à disposition par le formateur ou projetés,
- Mise en situation pratique
- Exercices d'application

CONTENU DE LA FORMATION

- Les dangers liés à l'électricité
- Les mesures de prévention contre les risques électriques
- La réglementation applicable à l'habilitation électrique (NFC 18-510)
- Les zones de danger
- La signalisation de sécurité
- Les procédures d'intervention en cas d'incident électrique
- Les équipements de protection individuelle et collective (EPI, EPC)
- Les modes opératoires de base pour les opérations d'ordre électrique simples (remplacement de fusible, réarmement de disjoncteur, etc.)

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISEES PAR L'ACTION DE FORMATION

Cette formation permet aux employeurs d'être en accord avec la réglementation en vigueur

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : CFPPA DU NORD

Douai / Le Quesnoy / Raismes / Sains du Nord

PRIX : 410€ par stagiaire

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr
07 49 58 26 64

Les sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Habilitation électrique Basse tension : opérations d'ordre électrique B1V [RS1663], B2V + Essai [RS1667], BR [RS1632], BE Essai et/ou Mesure et/ou Vérification [RS1635], BC [RS1630], HO-HOV [RS1657] CERTIFICATEUR : MINISTERE DU TRAVAIL

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de vous permettre de :

- Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour effectuer des travaux d'ordre électrique en sécurité sur ou à proximité d'installations électriques BT.
- Maîtriser les risques électriques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.
- Connaître la réglementation en vigueur en matière d'électricité (NFC 18-510).
- Apprendre à utiliser les équipements de protection individuelle et collective (EPI, EPC).
- Maîtriser les modes opératoires de base pour les travaux d'ordre électrique BT selon le niveau d'habilitation souhaité.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation peut être financée par différents dispositifs, notamment :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Aide individuelle de formation (AIF)

OBLIGATION DE LA FORMATION

L'habilitation électrique BT est obligatoire pour tous les salariés amenés à réaliser des travaux d'ordre électrique sur ou à proximité d'installations électriques BT. Le niveau d'habilitation requis dépend du type de travaux à effectuer.

Recyclage du certificat préconisé selon la NF C18-510-A2 tous les 3 ans.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Salariés, techniciens, agents amenés à réaliser des travaux d'ordre électrique sur ou à proximité d'installations électriques basse tension (BT)

Prérequis : Avoir 18 ans et être apte médicalement à effectuer les travaux d'électricité.

Connaissances en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : La formation dure 21 heures 10 personnes maximum.

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la formation.

Evaluation continue

Test théorique (QCM) et mise en situation pratique

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Formation basée sur la norme NF C18-510-A2 dispensée par des formateurs experts en prévention des risques électriques.

Méthode pédagogique :

- Heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, ludique et applicative.
- Adaptation de la formation en fonction des besoins et l'activité de chaque stagiaire,
- Apports théoriques mis à disposition par le formateur ou projetés,
- Mise en situation pratique
- Exercices d'application

CONTENU DE LA FORMATION

- Les dangers liés à l'électricité
- Les mesures de prévention contre les risques électriques
- La réglementation applicable à l'habilitation électrique (NFC 18-510)
- Les zones de danger
- La signalisation de sécurité
- Les procédures d'intervention en cas d'incident électrique
- Les équipements de protection individuelle et collective (EPI, EPC)
- Les modes opératoires de base pour les travaux d'ordre électrique BT selon le niveau d'habilitation souhaité (consignation, raccordement, branchement, essais, mesures, vérifications, etc.)

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISE PAR L'ACTION DE FORMATION

Cette formation permet aux employeurs d'être en accord avec la réglementation en vigueur

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : CFPPA DU NORD

Douai / Le Quesnoy / Raismes / Sains du Nord

PRIX : Tarif en fonction du niveau d'habilitation

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr

07 49 58 26 64

Les sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Habilitation électrique Basse tension et Haute Tension : opérations d'ordre électrique (BT-HTA) B1V [RS1663] - H1V [RS1647], B2V [RS1667] - H2V [RS1671], B2V Essai [RS1667], BR [RS1632], BE-HE Manœuvre en HTA [RS1635], BC-HC [RS1630], HO-HOV [RS1657]
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DU TRAVAIL

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de vous permettre de :

- Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour effectuer des travaux d'ordre électrique en sécurité sur ou à proximité d'installations électriques BT et HTA.
- Maîtriser les risques électriques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.
- Connaître la réglementation en vigueur en matière d'électricité (NFC 18-510 et NF C 15-100).
- Apprendre à utiliser les équipements de protection individuelle et collective (EPI, EPC).
- Maîtriser les modes opératoires de base pour les travaux d'ordre électrique BT et HTA selon le niveau d'habilitation souhaité.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation peut être financée par différents dispositifs, notamment :

- Le plan de formation de l'entreprise
- Aide individuelle de formation (AIF)

OBLIGATION DE LA FORMATION

L'habilitation électrique BT est obligatoire pour tous les salariés amenés à réaliser des travaux d'ordre électrique sur ou à proximité d'installations électriques BT. Le niveau d'habilitation requis dépend du type de travaux à effectuer.

Recyclage du certificat préconisé selon la NF C18-510 tous les 3 ans.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public ciblé : Salariés, techniciens, agents amenés à réaliser des travaux d'ordre électrique sur ou à proximité d'installations électriques basse tension (BT) et haute tension (HTA).

Prérequis : Avoir 18 ans et être apte médicalement à effectuer les travaux d'électricité.

Connaissances en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Délai d'accès à la formation : En fonction des sessions programmées

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Devis et convention de formation à compléter, signer avant démarrage de l'action

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de la formation : La formation dure 21 heures

10 personnes maximum.

Modalités d'évaluation : Feuille de présence par demi-journée, présence obligatoire sur la totalité de la formation.

Évaluation continue

Test théorique (QCM) et mise en situation pratique

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : Formation basée sur la norme NF C18-510 dispensée par des formateurs experts en prévention des risques électrique.

Méthode pédagogique :

- Heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, ludique et applicative.
- Adaptation de la formation en fonction des besoins et l'activité de chaque stagiaire,
- Apports théoriques mis à disposition par le formateur ou projetés,
- Mise en situation pratique
- Exercices d'application

CONTENU DE LA FORMATION

- Les zones de danger
- La signalisation de sécurité
- Les procédures d'intervention en cas d'incident électrique
- Les équipements de protection individuelle et collective (EPI, EPC)
- Les modes opératoires de base pour les travaux d'ordre électrique BT et HTA selon le niveau d'habilitation souhaité (consignation, raccordement, branchement, essais, mesures, vérifications, manœuvre d'appareils de coupure et de protection, etc.)

PRINCIPALES ACTIVITÉS VISE PAR L'ACTION DE FORMATION

Cette formation permet aux employeurs d'être en accord avec la réglementation en vigueur

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OÙ : CFPPA DU NORD

Douai / Le Quesnoy / Raismes / Sains du Nord

PRIX : Tarif en fonction du niveau d'habilitation

CONTACT : samuel.lambriquet@educagri.fr

Les sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap